

La réforme de l'imposition des entreprises est équitable.

Communiqué de presse

Berne, le 31 janvier 2017. Pour la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), la réforme de l'imposition des entreprises est parfaitement équitable et elle peut être mise en œuvre par tous les cantons. La CDF a toujours défendu une réforme qui coûte aussi peu que possible. Il y a lieu de séparer le projet soumis au peuple le 12 février 2017 de sa mise en œuvre par les cantons. Rejeter la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) serait tout sauf raisonnable. Les cantons ont les moyens d'agir en tenant compte des craintes exprimées.

- **Grâce aux interventions de la CDF, le projet soumis à la votation contient par rapport au message du Conseil fédéral des améliorations en faveur des cantons et des communes.** Il prévoit désormais de limiter les allègements maximaux. La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct a été augmentée. L'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts a été resserré et conditionné à une hausse de l'imposition des dividendes dans les cantons. La suppression du droit d'émission sur le capital propre a été abandonnée. Pour l'heure, le projet ne coûte pas plus cher à la Confédération, malgré l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts.
- **Les bénéficiaires de la réforme sont les entreprises tournées vers le marché domestique, pas les grandes sociétés internationales.** Celles-ci payeront au contraire autant d'impôts qu'aujourd'hui, voire davantage. Les recettes générées par l'impôt sur le bénéfice sont très fluctuantes, les cantons et les communes savent maîtriser ce phénomène. Certes, les pertes fiscales ne doivent pas être sous-estimées. Elles représentent cependant un investissement pour l'économie suisse et permettront de sécuriser les emplois et les recettes fiscales.
- **Les critiques émises sur le projet soumis à votation se trompent de cible.** Les parlements et les citoyens à l'échelon cantonal ont toute latitude pour décider des allègements et de leur montant afin de préserver les recettes fiscales et l'économie suisse. C'est surtout à l'échelon des cantons que les craintes des opposants pourront être prises en compte : inutile, donc, de glisser un non dans l'urne le 12 février prochain.
- **L'espoir que la Confédération présente rapidement un nouveau projet risque d'en faire déchanter plus d'un.** Depuis bientôt 10 ans, la CDF travaille à la réforme des entreprises en Suisse. Elle a toujours placé la question des recettes fiscales au centre de ses préoccupations. C'est pourquoi elle a rejeté à plusieurs reprises, en 2008 déjà, des propositions destinées à supprimer les réglementations fiscales qui n'étaient plus viables au plan international et à diminuer les taux d'imposition des bénéficiaires. Il y a de fortes chances que le nouveau projet ressemble à s'y méprendre à l'actuel. Prolonger l'incertitude sur l'imposition des entreprises revient à jouer avec le feu. La Suisse évolue dans un monde où la concurrence fait rage. Il est temps que les entreprises établies dans notre pays sachent à quoi s'en tenir. Elles attendent un signal positif des citoyens.

La CDF et les gouvernements cantonaux recommandent le OUI à la RIE III le 12 février.